

COMMUNE DE ST CRÉPIN

Compte rendu du conseil municipal Du 5 Mai 2022

Nombre de conseillers : Le cinq mai deux mil vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, Maire, en séance ordinaire,

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Présents M. Matthieu CADOT, M. Freddy VINET, M. Denis GORRON, M. Luc DUCLOS, M. Ronald VERNOUX, M. André MARCHAIS, Mme Cécile MAIRAND, Mme Charlène GRIFFON.

Absents : Mme Céline ROUIL (pouvoir Mr Matthieu CADOT), M. Éric BOUCLY (pouvoir Mr Ronald VERNOUX), Mme Fabienne ASSIMEAU (pouvoir Mr Luc DUCLOS)

Secrétaire : M. Luc DUCLOS

Convocation du 29 avril 2022

Séance ouverte à 18H30

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 Mars 2022.

Décisions du conseil municipal

- Achat de mobilier scolaire à la commune de Genouillé
- Vente du congélateur à SARL La Marennine
- Plan d'alignement pour la place de l'église
- IFSE pour le personnel communal
- Modification du contrat agent contractuel
- Etude police municipale intercommunale

Points sur le budget

- Commission des chemins pour le budget 2022
- Commission des bâtiments communaux pour le budget 2022
- Achat du tracteur

Questions diverses

- Mise en place calendrier / planning des commissions (au moins une par trimestre) avec compte-rendu
- Organisation repas des aînés
- Noël pour les enfants
- Commission de contrôle électorale doit se tenir entre le jeudi 18 Mai et le dimanche 22 Mai
- Permanence des bureaux de vote pour les élections législatives des 12 et 19 Juin.
- Date à fixer pour l'inauguration du local des associations et remise de médaille
- Cérémonie du 8 Mai

Monsieur Didier BARREAU, maire de Saint-Saturnin-du-Bois, conseiller communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud et référent de l'étude de police municipale intercommunale est venu présenter le projet au conseil municipal.

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 Mars 2022.**

Le compte-rendu du conseil municipal du 31 Mars 2022 est approuvé.

- **Achat de mobilier scolaire à la commune de Genouillé**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** d'acheter à la mairie de Genouillé le mobilier scolaire comprenant 12 tables, 12 casiers et 12 chaises au prix de 1400 € l'ensemble.

- **Vente du congélateur à la société SARL La Marenne**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** de vendre à la société SARL JLG17 La Marenne le congélateur au prix de 500 €.

- **Régularisation d'alignement pour la place de l'église**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

➤ **ACCEPTE** régularisation foncière sur la partie de la parcelle OA 534 de la place de l'église pour 1 € symbolique.

- **Montant de l'IFSE pour le personnel communal**

Suite à des erreurs de calcul les montants d'IFSE réellement payés à l'ensemble du personnel communal ont été surévalués par rapport aux montants attribués dans l'arrêté d'IFSE, le conseil municipal est tombé d'accord pour ne pas lancer de procédure de dialogue social pour demander le trop-perçu et de proposer à tous les agents titulaires et à l'agent contractuel un nouveau montant d'IFSE correspondant à ce qu'il perçoit actuellement. Seul l'agent en disponibilité actuellement ne fait pas l'objet d'une revalorisation d'IFSE.

- **Modification du contrat agent contractuel**

Pour ne pas pénaliser l'agent contractuel, un avenant à son contrat va être proposé avec une revalorisation de l'IFSE comme pour les agents titulaires.

- **Etude police municipale intercommunale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

➤ **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** à l'adhésion de la commune au service de Police Municipale Intercommunale telle que présentée à ce conseil municipal.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire pose la question de l'organisation du repas annuel des aînés de la commune pour 2022. L'ensemble du conseil municipal n'est pas favorable encore cette année à faire prendre un risque à nos aînés sachant que le covid19 est toujours en circulation même si la plupart des mesures sanitaires ont été levées. Les chocolats offerts au moment des fêtes de Noël seront reconduits cette année.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une date doit être programmée pour l'inauguration de la salle des associations (garage Sauvignon) et que toute la population de la commune sera conviée.
- Monsieur le Maire propose de renouveler l'achat de chocolats de Noël pour les enfants de l'école de Saint-Crépin comme l'année dernière. L'ensemble du conseil municipal est favorable.
- Cérémonie du 8 Mai 2022 : Monsieur le maire précise que la cérémonie du 8 Mai aura lieu devant le monument aux morts à 10h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 30 Mai 2022 à 18h30.
La séance est levée à 21h.